



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
20 juin 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Treizième session

Ordos (Chine), 6-9 septembre 2017

Points 2 b) et c) de l'ordre du jour provisoire

**Questions découlant du programme de travail de l'interface
science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017**

**Gestion durable des terres et traitement de la désertification/de la dégradation
des terres et de la sécheresse, et de l'atténuation des changements climatiques
et de l'adaptation à ces changements**

**Mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration
et de remise en état des terres dégradées**

Coopération avec d'autres groupes d'experts scientifiques

Rapport de l'interface science-politique

Résumé

Par sa décision 21/COP.12, la Conférence des Parties (COP) a adopté le programme de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017, dans lequel étaient prévues des activités de coordination avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Groupe technique intergouvernemental sur les sols. Dans la même décision, la COP a chargé l'interface science-politique de contribuer à l'élaboration de la publication *Global Land Outlook* (GLO), établie par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Enfin, dans cette décision, l'interface science-politique a été priée de rendre compte à la treizième session du Comité de la science et de la technologie des activités de coordination menées pendant l'exercice biennal 2016-2017.

Le présent document rend compte de la coopération entre l'interface et d'autres groupes d'experts et organismes scientifiques ainsi que des principales conclusions de l'interface et de sa contribution aux préparatifs de la première édition du GLO. Le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être examiner l'avancement des travaux réalisés par l'interface science-politique pendant l'exercice 2016-2017 et formuler des recommandations à la COP concernant les futures activités de l'interface visant à promouvoir et renforcer les travaux en cours et les nouveaux efforts entrepris dans le cadre de la coopération avec d'autres groupes d'experts et organismes scientifiques.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et renseignements d'ordre général	1-4	3
II. Rapport sur les activités de coordination entre l'interface science-politique et d'autres groupes d'experts et organismes scientifiques.....	5-34	3
A. Coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	5-12	3
B. Coopération avec le Groupe technique intergouvernemental sur les sols du Partenariat mondial sur les sols	13-24	4
C. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	25-34	6
III. Contribution de l'interface science-politique à la publication intitulée <i>Global Land Outlook</i>	35	7
IV. Conclusions et propositions	36	8

I. Introduction et renseignements d'ordre général

1. À sa onzième session, la Conférence des Parties (COP) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a créé l'interface science-politique, qu'elle a chargée, entre autres choses, de collaborer avec les multiples mécanismes scientifiques existants, en particulier la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) et d'autres réseaux et plates-formes scientifiques (décision 21/COP.11, par. 3).
2. Par la décision 21/COP.12, conformément à ce mandat, la COP a validé des activités de coopération dans le cadre du programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017, en vue de donner suite à la coopération existante avec l'IPBES, le GTIS et le GIEC ou, au besoin, de mettre en place de nouvelles filières de coopération avec ces organismes scientifiques.
3. Par la même décision, la COP a chargé l'interface science-politique de contribuer, dans le cadre de son programme de travail pour 2016-2017, à l'élaboration de la publication *Global Land Outlook* (GLO). Dans l'exécution de ce mandat, l'interface a été priée de prendre part aux travaux du comité de rédaction de la publication ainsi qu'à l'examen scientifique de son contenu.
4. Le présent document donne un résumé des principaux résultats de la coopération entre l'interface science-politique et d'autres groupes d'experts et organismes scientifiques intergouvernementaux ainsi que des conclusions et propositions destinées au Comité de la science et de la technologie pour examen à sa treizième session.

II. Rapport sur les activités de coordination entre l'interface science-politique et d'autres groupes d'experts et organismes scientifiques

A. Coopération avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

5. L'IPBES mène actuellement une évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres, dans le cadre de son programme de travail pour la période 2014-2018. Un rapport de l'IPBES sur cette évaluation est paru sous la cote ICCD/COP(13)/CST/INF.1.
6. La Convention sur la lutte contre la désertification est reconnue comme l'un des principaux utilisateurs de cette évaluation de l'IPBES et l'un de ses principaux contributeurs. Dans ces conditions, l'IPBES a demandé un renforcement de la collaboration avec la Convention, en particulier avec son interface science-politique et son Comité de la science et de la technologie (IPBES-3/1, annexe VIII, p. 42). En réponse à cet appel et en application du mandat confié par les Parties au titre des décisions 23/COP.11 et 21/COP.12, l'interface et le secrétariat de la Convention ont participé à l'évaluation de l'IPBES, conformément à la procédure établie par l'IPBES, en tant qu'activité inscrite au programme de travail de l'interface pour les périodes 2014-2015 et 2016-2017. L'objectif visé est de faire en sorte que l'évaluation soit utile pour l'application de la Convention et réponde aux besoins des Parties.
7. L'évaluation est en préparation dans un groupe d'experts sélectionnés par l'IPBES parmi les candidatures soumises à la suite de l'appel public lancé par son président en février 2015. Après concertation avec le Bureau du Comité de la science et de la technologie et l'interface science-politique, le secrétariat de la Convention a invité 27 experts à présenter leur candidature au secrétariat de l'IPBES. Cinq des 27 experts invités ont soumis leur candidature, et trois d'entre eux ont été retenus. En outre, deux

membres de l'interface science-politique et un expert ayant qualité d'observateur ont été nommés par leur gouvernement ou organisation respectif et font dorénavant partie du groupe d'experts chargé de la mise au point de l'évaluation.

8. Un premier avant-projet d'évaluation a été publié pour examen par des experts extérieurs, cette phase devant se dérouler du 30 mai au 18 juillet 2016. Le Président du Comité et l'interface ont soumis à l'IPBES leurs observations communes concernant les huit chapitres de l'évaluation, résumant les avis exprimés par l'interface.

9. L'interface science-politique a noté qu'il était fait usage, dans le rapport, d'une définition de la dégradation des terres axée sur la biodiversité, permettant d'évaluer des « processus qui entraînent une perte de biodiversité ainsi qu'une perte de fonctions propres à l'écosystème ». L'interface science-politique juge utiles les conclusions de l'évaluation dans le contexte de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, l'emploi d'une définition axée sur la biodiversité détourne l'attention des effets de la dégradation des sols au profit des services d'approvisionnement des écosystèmes terrestres qui sont essentiels pour assurer la subsistance durable des utilisateurs des terres et indispensables à l'existence de toute l'humanité.

10. L'interface science-politique a suggéré d'adopter une approche plus ouverte pour évaluer la dégradation des sols, notamment en tenant compte des préoccupations des exploitants agricoles. Elle a estimé que l'évaluation des changements survenus, du fait de la dégradation et de la restauration des sols, dans les services rendus par les écosystèmes devait être approfondie. Elle a proposé d'organiser le rapport sur le modèle « éléments moteurs, pression, état, incidence et riposte » afin de limiter le plus possible les répétitions d'un chapitre à l'autre.

11. L'interface science-politique a recommandé que le rapport présente une évaluation des liens entre la dégradation et la restauration des terres, d'une part, et d'autre part les objectifs de développement durable et les cibles connexes, en particulier l'objectif 15, « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité », et la cible 15.3, « D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres ». L'interface science-politique a fait observer que le rapport pourrait être enrichi grâce au cadre théorique et scientifique de la neutralité en termes de dégradation des terres qu'il a mis au point. Cette neutralité a un effet incitatif tendant à inverser le mouvement de dégradation des terres, et peut ainsi combler une lacune en ce qui concerne les solutions politiques quantitatives qui sont nécessaires à la restauration des écosystèmes.

12. L'IPBES a entrepris l'examen du deuxième avant-projet d'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et du premier avant-projet de résumé à l'intention des décideurs, qui doit se dérouler du 1^{er} mai au 26 juin 2017. L'interface et le Comité de la science et de la technologie soumettront des observations relatives à ces documents selon la procédure de l'IPBES.

B. Coopération avec le Groupe technique intergouvernemental sur les sols du Partenariat mondial sur les sols

13. Par sa décision 21/COP.12, la COP a encouragé l'interface science-politique à poursuivre sa coopération avec le GTIS en se concentrant sur trois sujets, arrêtés à la première réunion commune du GTIS et de l'interface, le 20 avril 2015 : i) l'objectif de développement durable 15 et sa cible 15.3 concernant la neutralité en termes de dégradation des terres ; ii) la promotion d'indicateurs communs concernant les terres et les sols, y compris les trois indicateurs de progrès permettant aux États parties aux trois Conventions de Rio d'honorer, dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification, leurs obligations en matière de communication de rapport ; et iii) le carbone organique du sol.

14. En mars 2016, le Président du Comité de la science et de la technologie et le Coprésident de l'interface science-politique ont participé à la cinquième session de travail du GTIS. À cette réunion, les représentants du GTIS, de l'interface science-politique et du GIEC sont convenus qu'ils avaient un intérêt commun à organiser une manifestation scientifique relative au carbone organique du sol, afin de mettre en relief l'importance de la préservation et de l'accroissement des quantités de cet élément pour atteindre les objectifs de neutralité en termes de dégradation des terres, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de l'adaptation aux changements climatiques.

15. Le colloque mondial sur le carbone organique du sol s'est tenu du 21 au 23 mars 2017, à Rome (Italie), pour examiner le rôle des sols et du carbone organique du sol dans le contexte des changements climatiques et du développement durable. Le colloque était organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le GTIS du Partenariat mondial sur les sols, le GIEC, l'interface science-politique et l'Organisation météorologique mondiale. Il a réuni 488 experts de 111 pays, dont des représentants de pays, d'institutions organisatrices, du secteur privé et de la société civile, ainsi que des scientifiques et des spécialistes du carbone organique du sol et d'autres domaines connexes.

16. Le colloque avait pour objectif général d'étudier le rôle des sols et du carbone organique du sol dans le contexte des changements climatiques, du développement durable et de la neutralité en termes de dégradation des terres. Il avait aussi pour objet de recueillir des données scientifiques probantes pour alimenter les rapports du GIEC, à commencer par le sixième rapport d'évaluation (AR6) et d'autres rapports devant être rédigés au cours du sixième cycle d'évaluation, ainsi que de rendre compte des travaux à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Convention sur la lutte contre la désertification, notamment sur les objectifs de développement durable.

17. Le colloque s'articulait autour de trois thèmes principaux : l'évaluation du carbone organique du sol, la préservation et l'accroissement des stocks, et la gestion du carbone organique dans certains types de sols particuliers. L'interface science-politique a contribué à l'élaboration d'une note de cadrage qui a servi à l'organisation du colloque.

18. Un rapport sur l'exploitation du potentiel du carbone organique du sol¹ a été publié ; on y trouve une synthèse complète des principales conclusions ainsi qu'une série de conclusions et recommandations détaillées fondées sur l'opinion collective des participants. L'interface science-politique souhaiterait mettre en avant les conclusions ci-après, qu'elle estime présenter un intérêt particulier pour la Convention sur la lutte contre la désertification.

19. Des données scientifiques convaincantes donnent à penser que l'accroissement soutenu de la quantité de carbone organique du sol contribue au triple objectif de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, de la sécurité alimentaire et de la neutralité en termes de dégradation des terres. Il existe souvent des synergies entre l'adaptation aux changements climatiques et la neutralité en termes de dégradation des terres. L'accroissement des quantités de carbone organique du sol comporte des bienfaits essentiels pour la sécurité alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques et la réalisation de la neutralité en termes de dégradation des terres en améliorant la qualité des sols, en réduisant leur érosion et en augmentant leur capacité de rétention d'eau ainsi que leur résilience face à la sécheresse.

20. Les principales priorités du futur « programme relatif au carbone organique du sol » sont de prévenir de nouvelles pertes en carbone et, lorsque c'est possible, de mettre en place des mesures incitatives pour accroître les stocks de carbone. Pour y parvenir, il s'agira d'éviter ou de limiter la dégradation des sols et des terres, grâce à l'augmentation, lorsqu'elle est possible, des stocks de carbone organique du sol. Cette stratégie est compatible avec l'objectif de neutralité en termes de dégradation des terres.

21. Il y a de fortes possibilités d'assurer la conservation et le piégeage du carbone organique du sol au moyen de pratiques de gestion rationnelle des terres.

¹ www.fao.org/documents/card/en/c/25eaf720-94e4-4f53-8f50-cdfc2487e1f8/.

22. Pour encourager l'adoption généralisée de pratiques durables, il convient d'en souligner les avantages tangibles à court et à long termes, tels que l'accroissement des récoltes, la résistance à la sécheresse ou les possibilités de gains, avantages qui doivent être réalistes. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes destinés à faciliter et encourager la mise en œuvre de pratiques de gestion propres à favoriser le piégeage du carbone organique du sol et de supprimer les obstacles à l'adoption de ces pratiques.

23. Les sols des zones arides comprennent plus d'un quart du stock mondial de carbone organique ; or ils sont particulièrement vulnérables à la dégradation des terres et à la désertification ainsi qu'aux pertes de carbone organique qui en découlent, les stocks de carbone s'amenuisant en même temps que la teneur en eau des sols.

24. Il est de plus de plus important pour le respect des conventions et mécanismes mondiaux de mettre en place des processus nationaux de contrôle et de communication d'informations sur le carbone organique du sol. La teneur du sol en carbone organique est d'ailleurs un indicateur essentiel de la neutralité en termes de dégradation des terres car c'est un indicateur supplétif des changements de l'état des terres.

C. Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

25. La COP a prié l'interface science-politique d'envisager, avec le concours du secrétariat, la possibilité de travailler avec le GIEC concernant la relation entre changements climatiques et dégradation des terres.

26. En juillet 2015, à la suite d'un appel de propositions du GIEC concernant les sujets à aborder dans les rapports spéciaux au cours du sixième cycle d'évaluation, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a soumis au GIEC, sur les conseils de l'interface et sur la base des conclusions de la troisième Conférence scientifique de la Convention, une proposition visant à établir un rapport spécial sur les changements climatiques et la dégradation des terres. Cette proposition a ensuite été groupée avec d'autres propositions analogues émanant de membres et observateurs du GIEC sous une rubrique thématique concernant l'utilisation des terres, la dégradation des terres et l'agriculture.

27. À sa quarante-troisième session, à Nairobi (Kenya), en avril 2016, le GIEC a décidé de rédiger un rapport spécial sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion rationnelle des terres, la sécurité alimentaire, et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres.

28. Le comité directeur chargé des questions relatives aux flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres a envoyé un questionnaire aux coordonnateurs et aux organisations ayant qualité d'observateurs auprès du GIEC, notamment le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, avant la réunion de cadrage de février 2017, afin de recueillir des observations concernant la structure et le contenu du rapport. À la demande du secrétariat de la Convention, l'interface science-politique a contribué au questionnaire en y apportant une synthèse des réponses. Les réponses ont ensuite fait l'objet de discussions avec les membres du comité directeur lors d'une téléconférence le 13 janvier 2017, à laquelle ont participé des membres de l'interface et du secrétariat de la Convention. Un questionnaire ainsi qu'un rapport de consultation des parties prenantes² résumant les résultats de la consultation ont été mis à la disposition des participants de la réunion de cadrage.

² www.ipcc.ch/report/sr2/pdf/sr2_stakeholder_consultation-final.pdf.

29. Afin d'apporter un appui technique à la réunion de cadrage consacrée au rapport spécial du GIEC, la FAO et le GIEC ont organisé ensemble une réunion d'experts sur les changements climatiques, l'exploitation des terres et la sécurité alimentaire, qui s'est tenue du 23 au 25 janvier 2017 à Rome (Italie). Le secrétariat de la Convention a été invité à siéger au Comité consultatif scientifique, et l'interface science-politique a participé à la réunion en fournissant les principaux orateurs, les animateurs des séances et des experts.

30. La réunion à Rome, qui a rassemblé plus de 100 participants, était organisée autour de cinq thèmes : i) incidences directes du climat sur les écosystèmes terrestres et la production alimentaire ; ii) incidences de l'activité humaine sur les cultures vivrières et les écosystèmes terrestres et leurs répercussions sur la sécurité alimentaire ; iii) flux de gaz à effet de serre issus de l'agriculture et des systèmes terrestres : revue des moyens d'atténuation ; iv) adaptation et résilience des cultures vivrières et des écosystèmes terrestres ; et v) politiques en matière d'exploitation des terres, de production et de consommation alimentaires durables, et d'action climatique.

31. Un rapport³ comprenant une synthèse complète des débats, les principaux messages et les recommandations issus de la réunion a été publié.

32. La réunion de cadrage consacrée au rapport spécial du GIEC s'est tenue du 13 au 16 février 2017 à Dublin (Irlande). Elle a débouché sur la rédaction d'un projet de note⁴ présentant les objectifs et un schéma annoté du rapport spécial ainsi qu'un descriptif et une chronologie de son processus d'élaboration. La note est fondée sur les débats très intéressants et à teneur hautement scientifique qui se sont déroulés, avec des contributions appréciables du secrétariat de la Convention et de l'interface science-politique. À sa quarante-cinquième session, tenue à Guadalajara (Mexique) du 28 au 31 mars 2017, le GIEC a approuvé l'ébauche⁵ de son rapport spécial sur les changements climatiques et la terre. Le rapport spécial sera étoffé sous la supervision scientifique des Groupes de travail I, II et III, avec l'aide du Groupe d'appui technique du Groupe de travail III.

33. L'interface science-politique estime que l'ébauche adoptée pour l'élaboration du rapport spécial constitue une structure intégrée et inclusive propice à la future coopération avec le GIEC. Dans ce cadre, des recherches pourront être menées sur les liens entre la désertification, la dégradation des terres et les changements climatiques, ainsi que sur leurs effets sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations, ce qui permettra de répondre du même coup aux besoins scientifiques exprimés à la troisième Conférence scientifique de la Convention sur la désertification⁶.

34. En avril 2017, le GIEC a appelé ses membres et observateurs à désigner des experts pour assurer la rédaction et la révision du rapport spécial. Sur les recommandations de l'interface science-politique, le Bureau du Comité de la science et de la technologie a proposé au secrétariat de la Convention de nommer cinq des membres et observateurs actuels de l'interface et cinq experts indépendants.

III. Contribution de l'interface science-politique à la publication intitulée *Global Land Outlook*

35. L'interface science-politique a nommé deux membres en tant que coordonnateurs pour l'élaboration de la première édition de la publication *Global Land Outlook* (GLO). Les coordonnateurs étaient également membres du comité directeur de la publication, qui s'est réuni à plusieurs reprises pendant la période intersessions. Ils ont joué un rôle moteur et fourni des conseils pour délimiter le champ d'application et définir les objectifs et la structure du rapport, qui a été conçu en tant qu'outil de communication stratégique pour diffuser les connaissances concernant le processus de dégradation des terres, en présentant les informations sous une forme conviviale et accessible. En outre, ils ont formulé des

³ www.fao.org/documents/card/en/c/d5400b77-1533-4c37-86a7-4945c320ea8d/.

⁴ <http://ipcc.ch/apps/eventmanager/documents/43/090320170624-INF.7-SRLandUse.pdf>.

⁵ www.ipcc.ch/meetings/session45/Decision_Outline_SR_LandUse.pdf.

⁶ Document ICCP/COP(12)/CST/2.

observations concernant le cahier des charges des documents de travail devant servir à l'établissement du GLO, et assuré la synthèse des observations formulées par l'interface science-politique au cours des processus d'examen et de consultation de la première édition. L'interface pourra continuer de contribuer à l'élaboration du GLO pour la deuxième édition en tant que membre du comité directeur, en participant aux réunions de cadrage et aux réunions de rédaction, et en donnant des indications relatives aux aspects du GLO touchant la science et la politique afin de garantir la crédibilité de cette publication et la qualité générale de son contenu.

IV. Conclusions et propositions

36. L'interface science-politique suggère au Comité de la science et de la technologie d'étudier les propositions suivantes, et de recommander à la COP :

a) *Proposition 1* – Demande à l'interface science-politique d'examiner l'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres menée par l'IPBES, d'analyser ses principaux messages intéressant la Convention sur la lutte contre la désertification et de présenter, en conséquence, une analyse au Comité de la science et de la technologie à sa quatorzième session ;

b) *Proposition 2* – Demande également à l'interface science-politique de contribuer à l'établissement et à l'examen du rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques et les terres ainsi qu'à son sixième rapport d'évaluation, dans les délais requis et conformément à la procédure établie par le GIEC ;

c) *Proposition 3* – Encourage l'interface science-politique à poursuivre sa coopération avec le GTIS en donnant suite à toutes les activités intéressant la Convention sur la lutte contre la désertification qui se dégageront des conclusions du colloque mondial sur le carbone organique du sol. On peut notamment envisager les activités suivantes : i) mesurer, cartographier et surveiller les stocks de carbone organique du sol, et faire rapport à ce sujet ; ii) procéder à une quantification plus poussée du potentiel de piégeage du carbone organique du sol au moyen d'une gestion rationnelle des terres, en tenant compte de l'équilibre total des gaz à effet de serre et des interactions avec les changements climatiques ; iii) mettre au point des stratégies d'application et des pratiques de gestion des terres aux fins de la protection et du piégeage du carbone organique du sol, compte tenu de l'exploitation des terres et des conditions locales d'ordre écologique, socioéconomique, culturel et institutionnel, ainsi que des éventuels obstacles entravant leur adoption ;

d) *Proposition 4* – Prie le secrétariat d'inviter les Parties, l'interface science-politique et les experts inscrits au Fichier d'experts indépendants de répondre à l'appel à candidatures pour le recrutement d'experts chargés de l'examen du rapport spécial sur les changements climatiques et les terres ;

e) *Proposition 5* – Prie également le secrétariat de faciliter la participation de représentants de la Convention sur la lutte contre la désertification aux sessions du GIEC, ainsi que la participation, en qualité d'observateur, du Président du Comité de la science et de la technologie aux travaux du groupe pluridisciplinaire d'experts de l'IPBES ;

f) *Proposition 6* – Prie, en outre, le secrétariat de faciliter la participation de l'interface science-politique à la coordination et à l'examen de la deuxième édition de la publication *Global Land Outlook*.